

Compte-rendu

Séance du 9 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf janvier à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 4 janvier 2018

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM Jean-Claude MARTINEZ, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Florian BELOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. Marcelino DIJOUX

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Junior MARTINEZ comme secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 5 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Projet communal
2. Décision modificative budget communal
3. Groupement de commandes
4. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter trois points à l'ordre du jour concernant une décision modificative pour le budget assainissement ; une délibération concernant le groupement de commande avec la communauté d'Agglomération et la désignation d'un élu en charge de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

1 – PROJET COMMUNAL

DEL2018 2 – Lotissement communal

Monsieur le Maire indique que le dossier, revu et corrigé, a été adressé aux divers organismes (État, Département et Communauté d'Agglomération) afin d'obtenir des subventions.

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par la SOGEXFO (géomètre) pour :

- L'acquisition du terrain GARCIA
- La création de 4 terrains à bâtir

Pour un montant total de 2 336.40 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous a été pris avec un promoteur foncier pour une éventuelle cession du futur lotissement. Cette option est à étudier car, si les conditions le permettent, elle déchargerait la commune de la réalisation et la gestion du futur lotissement.

DEL2018 3 – Emprunt

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition du Crédit Mutuel intéressante quant à la durée d'amortissement (sur 25 ans) consenti au regard des taux proposés.

Le Conseil Municipal approuve, pour 5 voix et 2 abstentions, le nouveau plan de financement qui sera détaillé ultérieurement.

2 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

DEL2018 1: décision modificative – budget communal

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 5 décembre 2017, rendant le budget assainissement en un budget automne, il est nécessaire de le présenter en équilibre.

Le budget assainissement 2017 est déficitaire de 16 463.98 €. Pour équilibrer ce budget, la commune doit verser une subvention d'équilibre, seulement une décision modificative doit avoir lieu car le budget communal (chapitre 65 : autres charges de gestion courante) dispose que de 8 915.39 €, ce qui ne comble pas la totalité du déficit.

Pour cela, Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de crédit afin de pouvoir procéder au versement de la subvention d'équilibre.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES

022 DEPENSES IMPREVUES FONCT.	30 842.00 € - 8 000.00 € = 22 842,00 €
022 Dépenses imprévus fonct.	- 8 000.00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 915.39 € + 8 000.00 € = 16 915.39 €
6573 Subv. Fonc° aux organes publics	+ 8 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire telle que présentée ci-dessus.

3 - GROUPEMENT DE COMMANDES

DEL2018 4 : groupement de commandes

Monsieur le Maire, explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Public. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats qui sont intéressées.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de lancer plusieurs consultations sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Par ailleurs, dans ce cadre, il y a lieu de créer une commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires; celle-ci doit être constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité,**

APPROUVE la participation de la commune au groupement pour les marchés suivants :

- maîtrise d'oeuvre travaux de voirie
- entretien voirie par épareuse
- travaux de voirie
- acquisition de matériel informatique
- acquisition matériel programme zéro produit phyto

APPROUVE la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne qu'il aura désignée, à signer ces conventions,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer pour la collectivité les marchés accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

DÉSIGNE parmi les membres à voix délibératives de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur **Bernard EGUILUZ, membre titulaire** et **Monsieur Patrick FRACASSIN, membre suppléant** comme représentants de la Commune à la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

4 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

DEL2018 5 – Plan Communal de Sauvegarde

Le 3 janvier 2018, la commune a réceptionné un courrier de M. Le Préfet précisant qu'un Plan Communal de Sauvegarde doit être mise en place sur la commune.

Le PCS est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour alerter les habitants et de « faire cesser les accidents et fléaux, tels que les incendies, les inondations, les éboulements de terre, les pollutions diverses... ».

Les événements de toute nature (catastrophes naturelles, accidents de cars...) survenus ces dernières années et susceptibles de se produire à tout moment, démontrent la nécessité d'élaborer un tel plan.

M. le Préfet nous demande donc de désigner un membre en charge de ce dossier, qui doit être voté avant le 19 janvier 2018. Ce membre prendra alors l'attache du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal désignent M. Bernard EGUILUZ comme élu en charge de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde.

5 – QUESTIONS DIVERSES

CCAS : des colis « paniers gourmand » ont été distribués aux personnes âgées à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à **23h00**.

Le Secrétaire

Le Maire
Bernard EGUILUZ